



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

***Délégation à la Sécurité Routière***

SOUS-DIRECTION DE L'ÉDUCATION ROUTIÈRE ET DU  
PERMIS DE CONDUIRE

Paris, le **14 FEV. 2020**

BUREAU DES RESSOURCES, DE LA FORMATION ET DE L'ANIMATION  
DU RÉSEAU DES DÉLÉGUÉS ET INSPECTEURS DU PERMIS DE  
CONDUIRE ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Note

Affaire suivie par :  
Alexandra ISKRA  
Tél : 01.86.21.58.36  
alexandra.iskra@interieur.gouv.fr

à

Destinataires *in fine*

**Objet** : formation continue des IPCSR à la déontologie.

**PJ** : - avis de stage ;  
- bulletin de candidature.

Dans le cadre de la formation continue des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR), huit sessions de formation « la déontologie appliquée aux IPCSR » sont organisées par la DSR en 2020. Chaque session comprendra 20 places.

Elles se dérouleront aux lieux et dates suivantes :

- **NEVERS (58)** du 26/05/2020 à 13h30 au 27/05/2020 à 12h00 ; du 27/05/2020 à 13h30 au 28/05/2020 à 12h00 ; du 28/05/2020 à 12h00 au 29/05/2020 à 12h00 ;
- **GRENOBLE (38)** le 04/06/2020 ;
- **LOGNES (77)** le 05/10/2020 ; le 06/10/2020 ; le 07/10/2020 ;
- **RENNES (35)** (automne 2020, date à définir).

Concernant la session de Rennes, un appel à candidatures sera lancé ultérieurement. De même, un stage spécifique sera organisé à l'attention des DPCSR à l'automne 2020.

Ont vocation à postuler aux stages de Grenoble et de Rennes les agents en fonction dans la région où est organisée la session.

Pour sélectionner les candidatures, il sera tenu compte des critères suivants : avis et classement hiérarchique, circonstances locales particulières, attentes de l'agent.

Le bulletin de candidature ci-joint doit être retourné **au plus tard le 05 mars 2020**, délai de rigueur, par messagerie à l'adresse fonctionnelle [brf-dsr@interieur.gouv.fr](mailto:brf-dsr@interieur.gouv.fr).

Par ailleurs, pour les formations dispensées à Nevers, je vous précise que la restauration et l'hébergement seront pris en charge et directement organisés par l'INSERR. Les frais de déplacement seront à la charge des services.

Pour les formations régionales (Rennes et Grenoble), les frais de restauration, de transport et d'hébergement seront pris en charge par le service d'affectation en tant que de besoin.

Le sous-directeur de l'éducation routière  
et du permis de conduire

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long vertical stroke at the end.

Wassim KAMEL

**Destinataires :**

- Mesdames et Messieurs les Préfets de département et de région
- Monsieur le Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France
- Mesdames et Messieurs les Directeurs régionaux de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- Messieurs les Directeurs de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- Mesdames et Messieurs les Directeurs départementaux interministériels (DDT, DDTM, DDPP)

**Copie à :**

- Madame la directrice générale de l'Institut national de sécurité routière et de recherches